



Note d'information aux parents des enfants inscrits  
à la cantine ou à la garderie

La pause repas est un moment de tranquillité. Des incidents d'indiscipline, d'incivilités viennent parfois perturber le bon déroulement des repas à la cantine et à la garderie.

Dans un souci de bonne collaboration et de compréhension entre parents, enfants, personnel et élus, il a été convenu la mise en place de moyens d'informations et de signaler ces possibles débordements sous forme d'avertissements motivés et expliqués. Cela concerne le comportement, le respect de la nourriture, des autres convives et des adultes encadrant ...

Ces avertissements seront adressés aux parents ou représentants légaux par mail et par courrier.

Les répétitions de ces observations (3 avertissements) entraîneront une rencontre en Mairie des parents et de l'enfant avec la Directrice du service et l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires. Sans amélioration du comportement de l'enfant, une suspension de l'inscription pourra être prononcée.

Ces dispositions s'inscrivent dans le souci d'aide aux enfants et parents et non dans l'unique intention de punir ou d'exclure. Elles permettront également d'offrir aux enfants une prise des repas plus sereine.

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, recevez madame, monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

---

**AVERTISSEMENT**

A M.....Le :.....

Pour la raison suivante : .....

.....

.....

.....

La responsable du service